





Lycée Louis Bertrand  
54150 VAL DE BRIEY

## FICHE SERVICE INTENDANCE

LYCEE LOUIS BERTRAND  
COLLEGE JEAN MAUMUS

Nom

Prénom

Classe de 2nde \_\_\_\_\_

Interne

Demi-pensionnaire 4 ou 5 jours (le choix du forfait 4 ou 5j se fera avant le 18/09/2020 au vu des EDT)

Demi pensionnaire au ticket

Externe

Date de naissance :

Lieu de naissance

Nom du Responsable Financier:

Prénom

Tél

Adresse :

Tél Port :

Profession du responsable financier :

de l'autre responsable:

Adresse mail du Responsable Financier :

### LES FACTURES SERONT TRANSMISES PAR MAIL

**FURNIR OBLIGATOIREMENT : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

### FONDS SOCIAL

Dans le cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec l'assistante sociale de l'Établissement le plus rapidement possible. Elle prendra en compte votre situation. Un dossier de fonds social pourra vous être remis.

### BIOMETRIE RESTAURANT SCOLAIRE

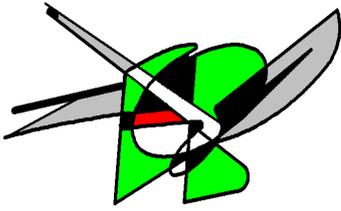
En raison du COVID-19, la biométrie est suspendue.

Chaque élève devra **se munir obligatoirement de sa carte** pour le passage à la demi-pension.

Le responsable légal soussigné reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du service d'hébergement,

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Signature du Responsable Légal**



Ministère de l'Éducation Nationale  
Académie de Nancy Metz

**Cité scolaire de Briey**  
**27 avenue Albert de Briey - BP**  
**30200**  
**54154 BRIEY CEDEX**

Tél. 03 82 46 21 04  
Fax 03 82 46 57 80

Lycée LOUIS BERTRAND

Année scolaire : **2020 / 2021**

## FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS\*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Classe de 2nde \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_

Responsable Légal et Financier : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'élève \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél Portable : \_\_\_\_\_

N° de Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_

Adresse du Centre de Sécurité Sociale \_\_\_\_\_

N° de l'assurance scolaire : \_\_\_\_\_

Nom et Adresse de l'assurance scolaire \_\_\_\_\_

**P.A.I :** OUI NON

Pour toute demande de P.A.I. (**1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement**) un courrier doit être adressé à l'attention du Chef d'Établissement à chaque rentrée scolaire.

\*\*\*\*\*

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile du responsable légal et financier:
2. N° de téléphone portable du responsable légal et financier :
3. N° de téléphone du travail du responsable légal et financier : Poste :
4. N° de téléphone portable de l'autre responsable légal :
5. N° de téléphone du travail de l'autre responsable légal: Poste :
6. Nom et N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

**JOINDRE LES PHOTOCOPIES DU CARNET DE SANTE CONCERNANT LES VACCINS.**



Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre :

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant : Docteur

Adresse :

Téléphone :

Nous rappelons aux parents que tout traitement ne sera dispensé que sur prescription médicale ponctuelle ou pour l'année en cours. Compléter également une autorisation écrite de dispensation par les parents.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, responsable légal de l'élève  
scolarisé en classe de \_\_\_\_\_ autorise l'infirmière de l'Education Nationale à administrer à mon enfant les  
traitements prescrits sur l'ordonnance.

Signature :

**FAIRE PARVENIR A L'INFIRMERIE LES DOCUMENTS MEDICAUX CONFIDENTIELS « SOUS PLI FERME »**

\* Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire



**CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0**  
**Rentrée scolaire 2020 - 2021**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ élève de \_\_\_\_\_  
au lycée Louis BERTRAND de Briey désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

**Article 1<sup>er</sup> : Objet**

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

**Article 2 : Durée de la mise à disposition**

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

**Article 3 : Responsabilités**

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

**Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution**

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

**Article 5 : Protection des données personnelles**

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

**Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire**

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)



## CHARTRE D'ENGAGEMENT 4.0 Rentrée scolaire 2020 - 2021

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ élève de \_\_\_\_\_  
au lycée Louis BERTRAND de Briey désigné ci-dessous « le bénéficiaire »

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

Afin de permettre à tous les élèves des classes 4.0 de bénéficier des ressources numériques et d'un accès au réseau informatique mis en place dans les établissements, un ordinateur portable et une housse sont mis à disposition du bénéficiaire par la Région Grand Est.

### Article 2 : Durée de la mise à disposition

La Région Grand Est met gracieusement à la disposition du bénéficiaire un ordinateur portable pour la durée de ses études, jusqu'au terme du cycle scolaire dans lequel il est engagé.

### Article 3 : Responsabilités

Le bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ce matériel. Dans l'enceinte scolaire son usage peut être encadré par le règlement intérieur de l'établissement.

Le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est attribué personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés. En cas de casse ou de perte, aucun nouveau matériel ne sera distribué par la Région Grand Est. Toutefois, en cas de vol attesté par un dépôt de plainte, un prêt ou une nouvelle mise à disposition sera effectué sur le fonds d'urgence.

### Article 4 : Fin de la mise à disposition - Restitution

Le bénéficiaire s'engage à conserver le matériel mis à disposition durant toute sa scolarité.

A l'issue de son parcours scolaire dans un lycée du Grand Est, le matériel lui sera cédé, par la Région, à titre gratuit. En cas d'arrêt des études dans un lycée du Grand Est ou de déménagement, avant la fin du cycle scolaire, hors de la région Grand Est notamment, le bénéficiaire sera tenu de rendre le matériel à la Région en bon état (dépôt assuré par la famille auprès de l'établissement).

### Article 5 : Protection des données personnelles

La Région veille à la protection des données à caractère personnel conformément à la réglementation en vigueur. La Région s'assure notamment de la suppression des données personnelles qui pourraient subsister dans les ordinateurs qui lui seraient restitués.

### Article 6 : Manquement aux obligations du bénéficiaire

En cas de manquements, par le bénéficiaire, à ses obligations relatives à un bon usage et à la conservation du matériel qui lui est confié, la Région Grand Est se réserve le droit de prendre les mesures appropriées ou d'exercer les poursuites qu'elle estimerait nécessaires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le bénéficiaire  
(lu et approuvé)

Le représentant légal  
(lu et approuvé)



LYCEE LOUIS BERTRAND  
Cité Scolaire de Briey  
BP 30200  
54 154 VAL DE BRIEY Cedex  
Tél : 03.82.46.21.04  
Fax : 03.82.46.57.80

**FICHE de VIE SCOLAIRE DU LYCEE**  
**Année scolaire 2020/2021**

**ELEVE**

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	<b>Classe de 2nde</b> _____
<b>Né(e) le :</b>	<b>A :</b>	
Nom et adresse de l'établissement fréquenté en 2019/2020 :		

**RESPONSABLE FINANCIER**

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	
Lien de parenté avec l'élève :		
Adresse :		
Téléphone / Domicile :	Travail :	Portable :
Adresse mail :		

**AUTRE RESPONSABLE LEGAL**

<b>NOM :</b>	<b>Prénom :</b>	
Lien de parenté avec l'élève :		
Adresse :		
Téléphone / Domicile :	Travail :	Portable :
Adresse mail :		

**ADHESION à la Maison des Lycéens**

La Maison Des Lycéens est une association de type 1901, chargée de gérer les activités périscolaires. Son bureau est constitué essentiellement d'élèves. Le nouvel espace détente du bâtiment IV comprend une cafétéria gérée par la M.D.L. et les élèves. L'adhésion à la Maison Des Lycéens est facultative et volontaire, cependant elle est obligatoire pour toute sortie ou action qui se déroule sous son couvert.

**J'adhère à la Maison des Lycéens pour l'Année Scolaire 2020/2021.**

Ci-joint un chèque d'adhésion de 5 euros à l'ordre de la M.D.L. (*Merci de noter au dos du chèque NOM, Prénom et Classe de votre enfant à la rentrée 2020/2021*).

**MOTIF DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT**

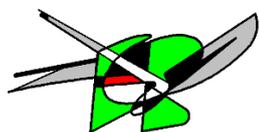
*(A remplir uniquement pour les élèves demandant à être interne)*

**Eloignement géographique**

**Inscription en filière spécifique au lycée, indiquer laquelle :**

**Autre motif :**

Vous recevrez la réponse à votre demande d'inscription à l'Internat par mail avec, si la réponse est positive, en P.J. le Règlement d'Internat à compléter et la date de réunion d'accueil des internes à la rentrée du mois de septembre 2020.



# Lycée Louis Bertrand Briey

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR	2 <sup>nd</sup> e	1 <sup>ère</sup>	Tale
<input type="checkbox"/> Dossier d'inscription complet Avec les fiches : inscription, intendance, urgence, Grand Est, Vie scolaire)	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/> Copie des vaccins	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/> RIB	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/> Copie de la Carte d'identité Recto Verso ou passeport (obligatoirement en cours de validité pour l'examen)	/	✓	✓
<input type="checkbox"/> Copie du jugement de garde si concerné	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/> Copie du certificat de participation à la journée d'appel (à défaut : copie du recensement effectué en mairie l'année des 16 ans)	/	✓	✓
<input type="checkbox"/> Adhésion à la Maison des Lycéens – Chèque de 5€	✓	✓	✓
<input type="checkbox"/> <b>NOUVEAUX ENTRANTS Hors secteur :</b> Notice d'affectation d'entrée au lycée (fournie par votre établissement d'origine)	✓	✓	/



## CALCULATRICE OBLIGATOIRE

La calculatrice graphique s'impose comme l'un des accessoires indispensables de la rentrée.

De plus, depuis la session 2020 du baccalauréat, les calculatrices doivent disposer d'un mode examen.

Cette mesure concerne tous les élèves.

Pour la rentrée, il leur faut donc un modèle du type calculatrice TI 83 Premium CE Edition Python (avec mode examen)

► Possibilité d'achat groupé à la rentrée



## BLOUSE

Le port de la blouse peut être obligatoire pour certains TP de physique-chimie ou de SVT.



## CARTE JEUN'EST – LYCEE 4.0

**CARTE JEUN'EST** (Obligatoire pour l'accès à l'établissement, à la restauration, etc)

A demander sur le site : [www.jeunest.fr](http://www.jeunest.fr) rubriques « connexion » « jeunes »

### LYCEE 4.0

La Région Lorraine met à la disposition cette année, un ordinateur pour chaque nouvel élève au lycée Louis Bertrand.

Cet ordinateur sera à restituer à la fin de son cycle au Lycée.

Un exemplaire de la Charte d'engagement est donc à conserver et sera à remettre aux services Grand Est le jour de la récupération du matériel informatique (élèves nouveaux entrants).



## TRANSPORTS SCOLAIRES

Réseau le Fil :

Inscription du 1<sup>er</sup> juin au 10 juillet 2020 :

- Par INTERNET : [www.reseautreuil.fr](http://www.reseautreuil.fr)

- A la boutique le Fil Place Raymond Poincaré à Val-de-Briey

Landres, Pays Audunois,  
Briey, Pays de l'Orne, Jarnisy

Autres réseaux :

<https://extranet54.fluo.eu/usager/>

<https://extranet57.fluo.eu/usager/>



**DEMANDE D'INTERNAT** : Réponse transmise par mail par nos services.